



Le Ségur du numérique en santé

Des avancées pour la pratique quotidienne des médecins de ville

Ordre du jour

Introduction : le Ségur du numérique en Santé

Volet « Usages » pour les médecins de ville

Volet « Equipement » pour les médecins de ville

Quelles avancées pour la pratique métier des médecins de ville ?

En pratique que dois-je faire ?

Questions/Réponses

Ordre du jour

Introduction : le Ségur du numérique en Santé

Volet « Usages » pour les médecins de ville

Volet « Equipement » pour les médecins de ville

Quelles avancées pour la pratique métier des médecins de ville ?

En pratique que dois-je faire ?

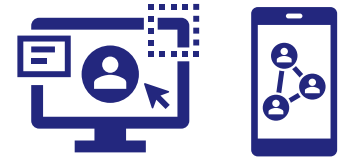
Questions/Réponses

Deux milliards d'euros : un investissement historique au service de la numérisation du parcours de soins



Le Ségur du Numérique en Santé a été créé dans l'objectif de **généraliser** le **partage fluide et sécurisé** des données de santé **entre professionnels de santé et avec l'usager** pour mieux prévenir et mieux soigner.

Ce programme viendra alimenter **Mon espace santé**, qui permet à chaque citoyen de disposer d'une **vision consolidée de son parcours de soins** afin d'être acteur de sa santé.

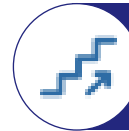


Des moyens historiques

Un investissement historique de 2 milliards d'euros

- **1,4 milliards** pour le partage des données de santé (sur 3 ans)
- **600 millions** dédiés au secteur médico-social (sur 5 ans)

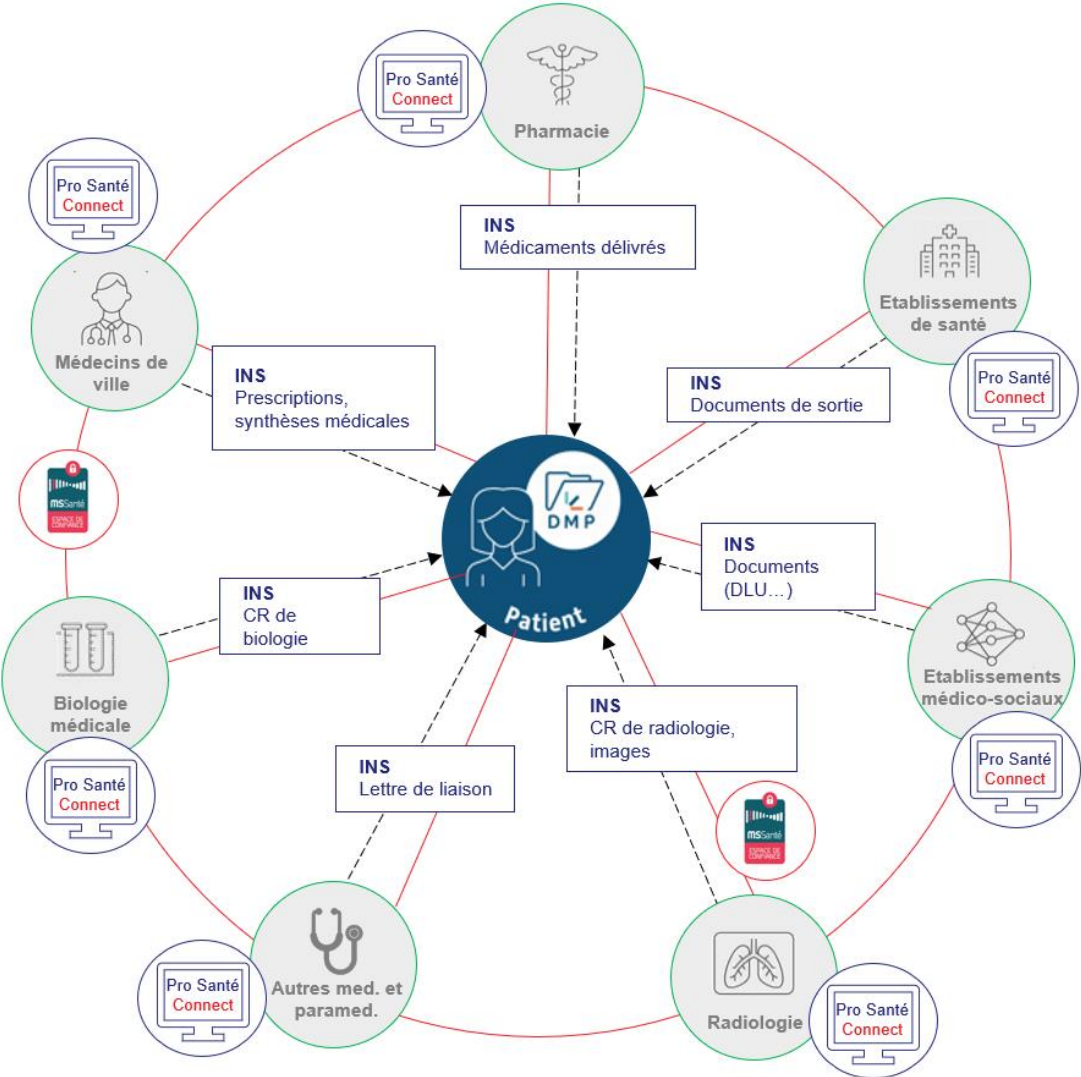
100% financé par le Plan de Relance et Résilience Européen



Une idée de la marche à franchir

De 10 millions à... 250 millions de documents échangés par an via le DMP et la Messagerie Sécurisée de Santé à fin 2023/

Un programme co-construit avec les professionnels de santé et les éditeurs de logiciels



Couloir	Structures concernées
Biologie médicale	• Laboratoires de biologie médicale (LBM) de ville • LBM hospitaliers • Groupes de LBM
Radiologie	• Cabinets de radiologie • Plateaux techniques d'établissements de santé
Médecins de ville	• Cabinets libéraux de ville (généralistes et spécialistes) • Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) • Centres de santé
Etablissements de santé	• ES publics, Etablissements à But Non Lucratif (EBNL) et ES privés • Toutes activités confondues (MCO, PSY, SSR, HAD, MRC)
Etablissements médico-sociaux	• Tous les ESMS cités à l'article L. 312-1 du CASF
Pharmacies	• Officines de ville

➔ La planification des travaux est en cours pour les autres professions médicales et paramédicales

Le Ségur numérique accélère le déploiement de la feuille de route du numérique en santé

SERVICES SOCLES



Stockage des données de santé
dans le Dossier Médical Partagé



Echanges via les messageries
sécurisées de santé

e-prescription

Ordonnance standardisée disponible
dans le Dossier Médical Partagé

RÉFÉRENTIELS SOCLES



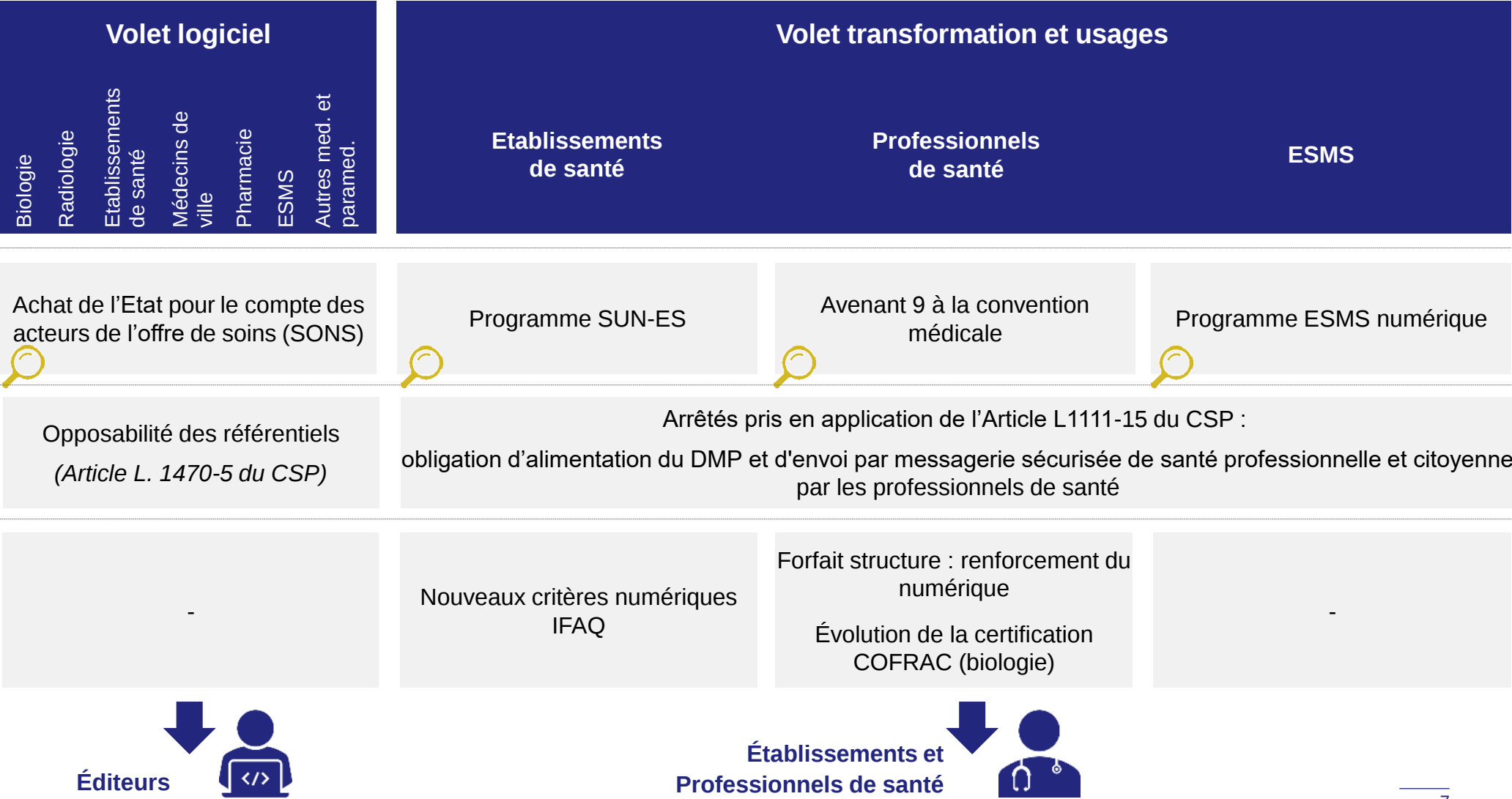
Référencement de données avec
un Identifiant National de Santé



Identification électronique
des professionnels de santé
via Pro Santé Connect

Ces services et référentiels socles permettront de renforcer la **sécurité** et développer l'**interopérabilité**
des systèmes d'information de santé

Des nouveaux leviers pour débloquent de bout en bout les cas d'usage



Ordre du jour

Introduction : le Ségur du numérique en Santé

Volet « Usages » pour les médecins de ville

Volet « Equipement » pour les médecins de ville

Quelles avancées pour la pratique métier des médecins de ville ?

En pratique que dois-je faire ?

Questions/Réponses

Les financements forfaitaires à l'atteinte de cibles d'usage ont pour but d'accompagner la transformation des pratiques : adaptation des procédures notamment à l'accueil du patient, intégration avec les autres logiciels, adaptation du matériel informatique, etc. Ces **financements sont forfaitaires et conditionnés à l'atteinte de cibles d'usage**. Ils sont mis en œuvre à travers les leviers de financement existants, complémentaires aux dispositifs SONS mais indépendants :



Etablissements de santé

Le [programme Ségur Usage Numérique en Etablissements de Santé \(SUN-ES\)](#), qui s'inscrit dans la continuité du programme HOP'EN.



Professionnels libéraux

[L'avenant 9 à la convention médicale](#) signé entre l'Assurance Maladie et les médecins libéraux, qui prévoit des financements conditionnés aux envois de documents et du volet de synthèse médical.

L'avenant conventionnel avec les autres professions n'est pas encore signé.



Etablissements de services sociaux et médico-sociaux

Le [programme ESMS numérique](#), qui prévoit le déploiement d'une solution de dossier usager informatisé (DUI) dans les structures médico-sociales.

L'**avenant 9 à la convention médicale** a été signé l'été 2021 entre l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (Uncam) et trois syndicats représentant les médecins libéraux.

Objectifs de l'avenant 9 :

- Renforcer l'accès aux soins pour les publics prioritaires
- Mettre en place une réponse organisée pour faire face aux besoins de soins non programmés
- Consolider le parcours de soins, en soutenant notamment les spécialités cliniques et en fixant un nouveau cadre à la téléconsultation et la téléexpertise
- **Accompagner le virage numérique de la médecine de ville**

Accompagnements proposés pour le virage numérique de la médecine de ville :

L'avenant 9 va **accompagner financièrement les médecins libéraux dans l'usage des outils numériques** : le volet médical de synthèse (synthèse médicale du patient, indispensable pour la coordination des professionnels entre la ville et l'hôpital), la messagerie sécurisée entre professionnels et patients, la e-prescription, l'application carte Vitale...

Les médecins seront également incités à **alimenter le DMP**, afin que le patient ait accès à l'ensemble de son dossier (prescriptions, bilans, etc.) dans Mon espace santé.

Volet 1 du Forfait structure

Volet 2 du Forfait structure

Forfait élaboration initiale du VSM

Volet 1 du Forfait structure



Dès 2023, l'utilisation d'un logiciel de gestion de cabinet « référencé Ségur » **devient un prérequis conditionnant le versement de l'intégralité du Forfait structure**

- *Pour bénéficier de la mise à jour Ségur financée par l'Etat, le professionnel de santé doit avoir commandé auprès de l'éditeur de logiciel de son choix, la « prestation Ségur vague 1 » avant le 15 juillet 2022.*
- **Cf. volet « Equipement Ségur »** pour les médecins de ville dans la partie suivante de la présentation

Volet 2 du Forfait structure

- **Nouveaux financements associés à l'usage des services numériques** (DMP, MSS dès 2022, e-Prescription et ApCV à partir de 2023)
- Près de **2.000€ de revenus supplémentaires sur les années 2022 et 2023, à travers le volet 2 du Forfait structure**
- Intégration de ces indicateurs d'usage **au volet 1 à partir de 2024**

Forfait élaboration initiale du VSM

- **Pour les médecins traitants**, financement forfaitaire pour l'élaboration des volets de synthèse médicale de leur patientèle en ALD et leur envoi vers le DMP du patient, d'ici mi-2023
- **Jusqu'à 3600€ si au moins 90% de la patientèle dispose d'un VSM dans son DMP**, et si au moins un tiers de ces VSM est au **format structuré défini par la HAS**

Ordre du jour

Introduction : le Ségur du numérique en Santé

Volet « Usages » pour les médecins de ville

Volet « Equipement » pour les médecins de ville

Quelles avancées pour la pratique métier des médecins de ville ?

En pratique que dois-je faire ?

Questions/Réponses

Le financement de l'équipement logiciel est basé sur un système ouvert et non sélectif (SONS)

Un mécanisme « d'achat pour compte », où l'Etat finance des prestations d'équipement logiciel pour les ES / PS / ESMS

- **Equipement des ES/PS/ESMS** en logiciels qui respectent la **liste d'exigences techniques et fonctionnelles Ségur**
- Respect des exigences attesté par un **référencement par l'ANS**, publié sur son site web
- Financement versé à l'éditeur de la solution référencée ou à son distributeur officiel, **en contrepartie de la réalisation d'une « Prestation Ségur »** définie par les textes réglementaires
- **Pas de surcoût pour le Client final**, sur le périmètre strict de la prestation

Un dispositif structuré en couloirs correspondant aux secteurs d'activité / types de professionnels concernés (hôpital, imagerie médicale, médecins de ville...)

- Chaque couloir peut couvrir **un ou plusieurs types de logiciels**, et fait l'objet **d'une ou deux vagues** de financement



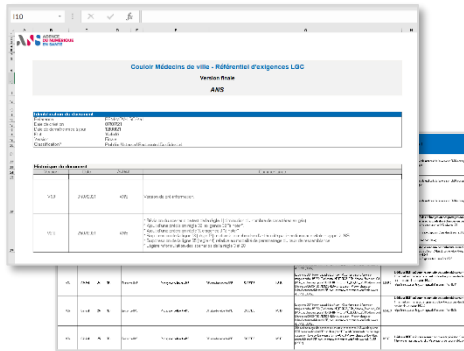
Chaque dispositif SONS est indépendant. Deux fonctions logicielles de deux SONS peuvent être remplies par un même logiciel ou deux logiciels différents. Par exemple à l'hôpital : la plateforme d'intermédiation peut être incluse ou être indépendante du DPI.

SONS 3 documents de référence pour chaque SONS

**Chaque dispositif SONS Ségur est encadré par un arrêté, portant sur un couloir et un type de logiciel.
En annexes de chaque arrêté se trouvent les 3 documents de référence :**



1. Un dossier de spécifications et de référencement (DSR), décrivant les modalités de présentation et d'instruction des demandes de référencement.



2. Un Référentiel d'Exigences Minimales (REM), décrivant l'ensemble des exigences techniques et fonctionnelles à respecter pour obtenir le référencement de la solution.



3. Un document d'appel à financement (AF) explicitant les modalités administratives et financières, notamment les barèmes de financement en fonction de paramètres propres à chaque couloir



Ces documents sont disponibles sur
<https://esante.gouv.fr/virage-numerique/secur-numerique-de-la-sante>



En cas de question, vous pouvez consulter la
[FAQ](#) ou [contacter les équipes Ségur](#)

Qu'est ce qu'un logiciel de gestion de cabinet « référencé Ségur » ?

- **Vague 1 (juillet 2021) : ~150 exigences techniques et fonctionnelles** réparties en **12 blocs**, avec des preuves de conformité qui seront revues par l'ANS dans le cadre de la procédure de référencement du logiciel

- INS
- DMP
- MSS
- PSC
- ePrescription
- ApCV
- Annuaire sante.fr
- **Biologie** (intégration de CR de biologie au format structuré)
- **Génération de documents** (dont VSM au format structuré)
- **Ergonomie 1**
- **Tableaux de bord**
- **Portabilité des données**



du **dossier médical partagé (DMP)** – relancé avec le lancement de « **Mon Espace Santé** » début 2022, par défaut ouvert pour tous les citoyens, et intégrant un agenda de santé, une messagerie sécurisée de santé et un magasin d'applications référencées, où le patient sera le gestionnaire des accès à ses données ;



de la **messagerie sécurisée de santé (MSSanté)**, étendue aux citoyens ;



de la généralisation d'une **Identité Nationale de Santé (INS)**, pour développer l'interopérabilité et l'identitovigilance ;



de la généralisation du dispositif **Pro Santé Connect (PSC)** pour permettre aux professionnels de se connecter en toute simplicité, y compris en mobilité, avec leur **application mobile e-CPS**.

Nota bene : une vague 2 d'exigences sera publiée à l'horizon de la mi 2022

En pratique, un logiciel référencé Ségur doit savoir :

- **Intégrer les référentiels et services socles**, moyens indispensables pour le partage fluide et sécurisé des données :INS, DMP-Compatibilité, MSS, PSC, ApCV, ePrescription unifiée
- **Intégrer des documents et données numériques reçus de professionnels de santé par MSS ou provenant du DMP patient** (notamment le CR de biologie au format structuré)
- Générer certains documents et données numériques, en particulier le **Volet de Synthèse Médicale (VSM) au format structuré**
- Envoyer ces documents et données numériques **par MSS** vers un professionnel de santé ou vers le patient, et **les déposer dans le DMP** du patient
- Respecter un **premier lot d'exigences d'ergonomie** répondant aux freins à l'usage identifiés par les médecins utilisateurs de LGC
- Mettre à disposition les données de santé sous un format **lisible, exhaustif, exploitable et documenté par l'éditeur** (portabilité des données)

Qu'est ce qui est couvert par la « Prestation Ségur » prise en charge par l'Etat ?

La prestation financée par l'Etat au bénéfice des ES/PS/ESMS couvre 6 dimensions :



Licence d'utilisation sur le périmètre couvert par le DSR



Frais d'**installation**, de **configuration**, de **qualification**



Maintenance corrective du périmètre couvert par le DSR



Accompagnement à l'obtention d'un certificat logiciel de type organisation, quand nécessaire



Suivi du projet et livraison de la documentation



Formation des professionnels de santé

La prestation ne finance pas :

- Le financement de boîtes aux lettres MSS, nominatives, applicatives et/ou organisationnelles ;
- Les coûts associés à un changement complet de logiciel, indépendamment des évolutions évoquées dans les DSR, ou au rattrapage lié à une version vétuste du logiciel ;
- Les coûts d'infrastructure additionnels éventuellement nécessaires (acquisition de serveurs, migration de système de gestion de base de données, etc.) à l'installation de la version référencée

Prestation Ségur : zoom sur la licence et la maintenance



Licence financée par l'Etat

- Octroi des droits d'utilisation de la Solution logicielle **sur le périmètre fonctionnel du DSR Vague 1**, valables tant que le **contrat support est renouvelé**, dans la limite de **six années**



Frais de maintenance financés par l'Etat

- **Maintenance corrective** (corrections d'anomalies) **du périmètre fonctionnel du DSR Vague 1**, tant que le **contrat support est renouvelé**, dans la limite de **six années**.
- **Sans incidence sur les autres dispositions du contrat** liant l'Editeur et le Client ES/PS (ex : maintenance rendue nécessaire par des évolutions réglementaires postérieures à la publication de l'arrêté vague 1, mécanismes d'actualisation des prix, etc.)
- Conditionné à **l'existence et à la bonne exécution** d'un contrat de maintenance de la Solution logicielle entre le Fournisseur et le Client final.

Solution logicielle référéncée

**Périmètre
fonctionnel du DSR
Ségur Vague 1**

**Périmètre « non-
Ségur » de la
Solution logicielle
référéncée**

Licence d'utilisation et maintenance corrective **inclus dans la Prestation financée par l'Etat**, valables tant que le **contrat est renouvelé**, et **jusqu'à 6 ans**

Périmètre régi par les dispositions du contrat liant l'Editeur et le Client ES/PS



A savoir :

- **Reste à charge** : Le Fournisseur reçoit le financement de l'Etat en contrepartie de la **réalisation complète de la Prestation Ségur**, dans toutes ses composantes, **sans aucun surcoût pour le Client final sur le périmètre strict de la prestation.**
- **Portabilité des données** : Engagement du Fournisseur à intégrer dans les CGU applicables à la solution référencée une **clause permettant la mise à disposition des données du périmètre financé par l'Etat** sous un format lisible, exhaustif, exploitable, et documenté par le Fournisseur. (Clause activable par le Client sous 15 jours, sans surcoût)
- **Non-conditionnement** : La Prestation Ségur s'entend comme une prestation autonome, qui **ne peut être conditionnée par le Fournisseur** :
 - A un réengagement contractuel du client final
 - A la souscription d'une nouvelle option contractuelle par le Client final
- **Formalités administratives** : c'est l'éditeur qui se charge de (presque) tout. Le PS n'a qu'à **valider le bon de commande de la Prestation Ségur auprès d'un Fournisseur référencé par l'ANS**, et le cas échéant attester de la bonne livraison de la prestation.

Ordre du jour

Introduction : le Ségur du numérique en Santé

Volet « Usages » pour les médecins de ville

Volet « Equipement » pour les médecins de ville

Quelles avancées pour la pratique métier des médecins de ville ?

En pratique que dois-je faire ?

Questions/Réponses

1^{er} Janvier 2022 : Création automatique de « **mon espace santé** » pour tous les citoyens



Mon espace Santé :

C'est un espace numérique sécurisé et dédié à la santé à destination de chacun des citoyens



- **DMP** : ranger et archiver ses documents de santé



- **MS Usager** : Une messagerie sécurisé qui permettra l'échange avec des établissements de santé ou des PS

Mon espace Santé est une plateforme numérique sécurisée qui va offrir aux citoyens et aux patients des outils qui vont leur permettre d'avoir une place plus centrale et plus active dans la gestion de leurs évènements de santé

Dans ce nouveau contexte les avancées du volet Ségur numérique sont de deux ordres

- Transversale à toutes les couloirs
- Spécifique à certains couloirs

Des documents de santé numérisés à s'échanger entre professionnels de santé et à partager avec le patient

Avant le Sécur Numérique :

échange de documents **papiers**
entre médecins – patients - établissements



Après le Sécur Numérique :

échange de documents **numérisés**
entre médecins patients établissement



Les documents structurés mis à votre disposition:

- Lettre de liaison de sortie
- Volet de synthèse médicale (VSM)
- Dossier de liaison d'urgence (DLU)
- Demande d'acte de télémedecine

Déjà existant

- **Compte rendu de Biologie**
- **Compte rendu d'imagerie médicale**

Nouveaux

Le Ségur numérique accélère le déploiement de la feuille de route du numérique en santé

RÉFÉRENTIELS SOCLES



Référencement de données avec
un Identifiant National de Santé



Identification électronique
des professionnels de santé
via Pro Santé Connect

SERVICES SOCLES



Stockage des données de santé
dans le Dossier Médical Partagé



Echanges via les messageries
sécurisées de santé

e-prescription

Ordonnance standardisée disponible
dans le Dossier Médical Partagé

Ces services et référentiels socles permettront de renforcer la **sécurité** et développer l'**interopérabilité**
des systèmes d'information de santé

L'Identité National de Santé: INS



Un numéro de matricule + 5 traits d'identité :

- Nom de naissance
- Prénom de naissance
- DDN
- Sexe
- Commune de naissance



Une avancée majeur en identitovigilance:

- Sécurise le rapprochement entre le documents numérisé d'un patient et la personne physique concernée



Une avancée majeure en interopérabilité:

- Facilite, et automatise le classement des documents = Gains de temps pour les médecins

Un accès facilité aux logiciels de santé ainsi qu'aux différents services numérique de santé grâce à votre eCPS et grâce à Pro Santé Connect

e-CPS

Pro Santé Connect

- La eCPS est comme une CPS dématérialisée.
- D'un niveau de sécurité équivalent à la CPS, la e-CPS permet au professionnel de santé ou du médico-social de s'authentifier directement auprès d'un service en ligne avec son mobile ou sa tablette, sans passer par un poste configuré et équipé d'un lecteur de carte.
- La e-CPS est un des dispositifs d'authentification que les services en ligne peuvent offrir en se raccordant à Pro Santé Connect
- Pro Santé Connect réalise l'authentification à la place des services numériques de santé et décharge les acteurs de cette gestion. Il vous permet de vous authentifier de manière forte à plus d'une 50aine de services à l'aide de votre smartphone.

En imposant d'intégrer les exigences du référentiels du service Pro Santé Connect à tous les Systèmes d'information de santé, votre eCPS vous permettra d'accéder facilement et en mobilité à vos logiciels, ainsi qu'aux différents services numériques de santé

Un accès facilité au DMP et à la messagerie sécurisée



- La feuille de route et la doctrine du numérique en santé définissent la MSSanté et le DMP comme respectivement des **services socles d'échange et de partage** de données de santé
- Leur utilisation est capitale pour assurer une **bonne coordination entre professionnels de santé**, mais aussi une **bonne coordination entre le patient et les établissements** ainsi qu'entre le patient et les professionnels de santé
- L'enrichissement des DMP ainsi que la sécurisation des échanges par MS santé est donc un enjeu majeur du volet Ségur numérique afin **d'optimiser la coordination des soins**, et d'améliorer l'efficacité des soins (prescriptions, examens complémentaires, etc...)

Le volet Ségur numérique impose aux éditeurs des exigences fonctionnelles et d'ergonomiques qui rendent facile et simple l'accès au DMP et à la MSSanté

Séjour numérique en santé

Des avancées pratiques pour les différents acteurs de santé



HÔPITAL



MÉDECIN
DE VILLE



BIOLOGIE
MÉDICALE



RADIOLOGIE



Séjour numérique en santé: les avancées pour la pratique des médecins de ville



- Facilité de classement des documents grâce à l'INS
 - Les documents sont classés automatiquement et les médecins sont informés que les documents sont à consulter
- Facilitation de connexion et d'accès aux LGC et services numériques grâce à la eCPS et au service Pro Santé Connect
- Facilitation de connexion et d'accès au DMP et à la MSSanté
- ePrescription unifiée
- Identification des patients avec leur carte vitale dématérialisée grâce à l'intégration de l'application CV
- Les éditeurs sont contraints de mettre à disposition les données de santé sous un format lisible, exhaustif, exploitable et documenté
 - Rend les médecins plus libres de changer de logiciel
 - Permet au patient de récupérer son dossier médical quand un de ses médecins part en retraite

Gain de temps pour les médecins
Renforcement de l'identitovigilance



Séjour numérique en santé: les avancées pour la pratique des biologistes



- Consultation possible du DMP sans ré identification et utilisable avec la eCPS
- Génération de comptes rendus de biologie médicale (CR BIO) au Format structuré et au format non structuré en PDF
- Envoi systématisé des CR BIO aux correspondants et aux patients par DMP et MSS
- Rattachement des résultats de biologie au bon dossier via l'INS qualifié par les logiciels des correspondants (DPI et LGC)
- Utilisation des résultats structurés (tracé de courbes, alertes, préparation documents de synthèse, etc.)
- Une généralisation du jeu de valeurs « circuit de la biologie »

Structuration de la donnée en biologie

Création d'un document « Compte rendu biologie »

Facilitation des échanges de documents avec les patients et les médecins



Séjour numérique en santé: les avancées pour la pratique des radiologues



- Consultation possible du DMP depuis un bouton dans le RIS.
- Génération de comptes rendus (CR d'Imagerie Médicale) au format non structuré avec le document au format PDF
- Envoi automatisé des CR d'Imagerie Médicale validés (sauf exception) aux demandeurs et aux patients, dans le DMP et par messagerie sécurisée de santé.
- Rattachement des comptes rendus d'imagerie au bon dossier via l'INS qualifié pour les logiciels des correspondants (LGC et DPI).
- Gestion des Comptes Rendus d'Imagerie non validés ou provisoires avec notification à l'utilisateur si le délai de validation est dépassé pour les logiciels des correspondants (LGC et DPI).

Création d'un document « Compte rendu d'imagerie médical »

Accès facilité à l'historique du patient et des ses anciens résultats d'imagerie grâce à son DMP

Facilitation des échanges de documents avec les patients et les médecins

Séjour numérique en santé : les avancées des systèmes d'information hospitaliers pour une meilleure coordination ville hôpital



HÔPITAL

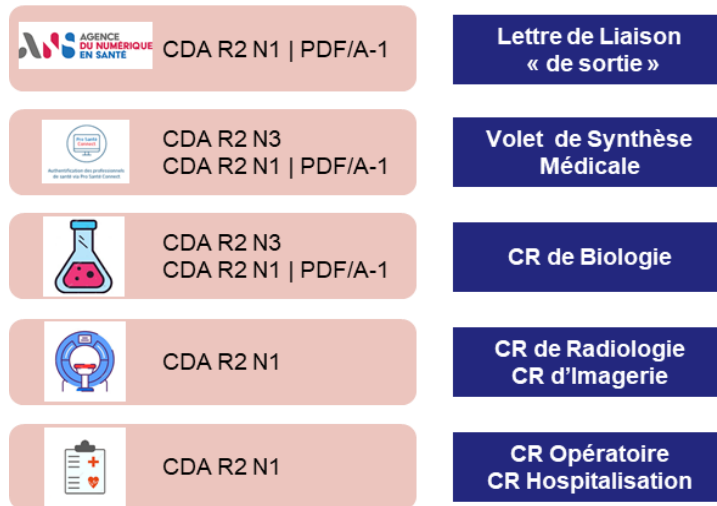
- Envoi automatisé des documents de sortie dans le DMP et la messagerie sécurisée du patient
- Les DPI pourront recevoir les CR de biologie et d'imagerie réalisés à l'extérieur de l'établissement
 - Ex: Réception dans le dossier patient de l'hôpital du bilan de suivi de en cancérologie (scanner , marqueurs de biologie)
- Renforcement de l'identitovigilance par la Généralisation des appels au télé service INSi pour une sécurisation de l'identification partagée des patients

Les examens complémentaires faits à l'hôpital bénéficient aux médecins de ville et sont adressés aux patients de même que les examens complémentaires faits par les patients à l'extérieur de l'hôpital sont adressés dans le dossier hospitalier du patient et bénéficient aux médecins hospitaliers



Illustration des flux de documents de santé rendu possible pour les médecins de ville après acquisition d'un logiciel référencé Ségur

Flux entrants MDV



Médecins
de ville

Flux sortants MDV



Ordre du jour

Introduction : le Ségur du numérique en Santé

Volet « Usages » pour les médecins de ville

Volet « Equipement » pour les médecins de ville

Quelles avancées pour la pratique métier des médecins de ville ?

En pratique que dois-je faire ?

Questions/Réponses

En résumé :



Votre éditeur de logiciel va **entamer des démarches commerciales** afin de vous proposer le passage à une version « référencée Ségur », soit parce que son logiciel est déjà référencé par l'ANS, soit parce qu'il envisage de le faire référencer dans les prochains mois (*auquel cas il s'agit d'une « commande sous condition », qui ne sera valable que si le logiciel est effectivement référencé par l'ANS sous 4 mois*)

Commande à
passer avant
le 15 juillet
2022

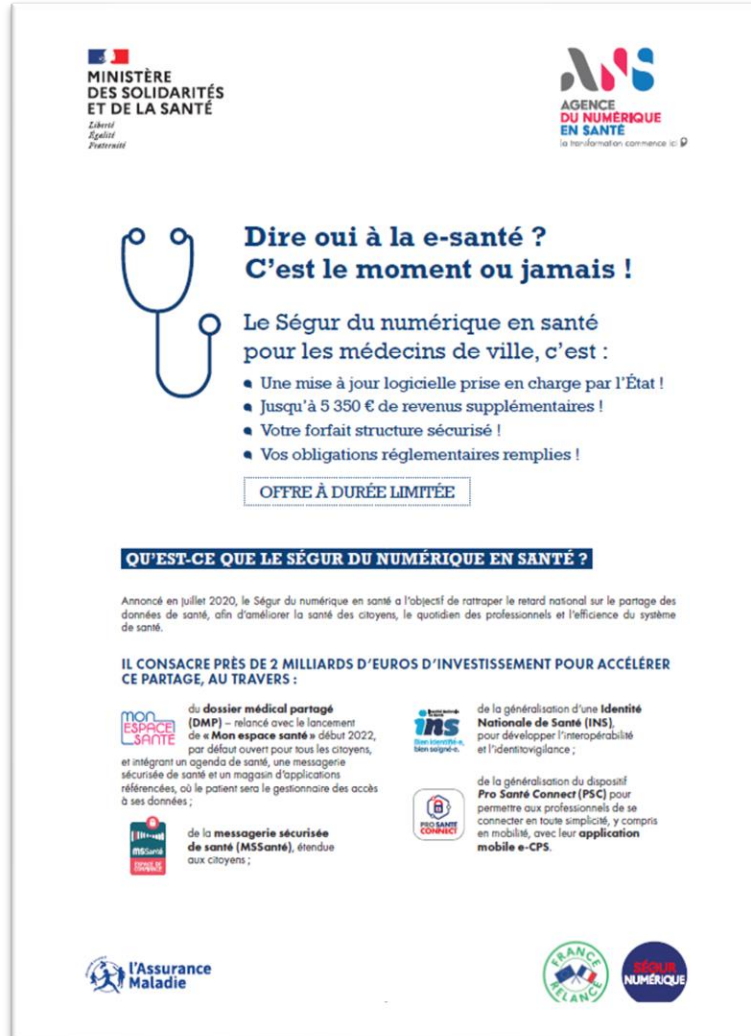


L'éditeur **réalise la Prestation Ségur** (installation de la version Ségur, formation, etc.), jusqu'à **atteindre les seuils d'usage permettant de déclencher le paiement de sa prestation par l'Etat** :

- l'envoi de dix documents de santé (avec INS qualifié) vers le DMP,
- l'envoi de dix documents de santé (avec INS qualifié) par MSS vers d'autres professionnels de santé,
- l'envoi d'un message de test par MSS vers l'Adresse de messagerie citoyenne de test

Prestation à
terminer avant
le 15 octobre
2022

Vos démarches pour bénéficier d'un LGC référencé Ségur Numérique



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
DU NUMÉRIQUE
EN SANTÉ**
la transformation commence ici

**Dire oui à la e-santé ?
C'est le moment ou jamais !**

Le Ségur du numérique en santé pour les médecins de ville, c'est :

- Une mise à jour logicielle prise en charge par l'État !
- Jusqu'à 5 350 € de revenus supplémentaires !
- Votre forfait structure sécurisé !
- Vos obligations réglementaires remplies !

OFFRE À DURÉE LIMITÉE

QU'EST-CE QUE LE SÉGUR DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ ?

Annoncé en juillet 2020, le Ségur du numérique en santé a l'objectif de rattraper le retard national sur le partage des données de santé, afin d'améliorer la santé des citoyens, le quotidien des professionnels et l'efficacité du système de santé.

IL CONSACRE PRÈS DE 2 MILLIARDS D'EUROS D'INVESTISSEMENT POUR ACCÉLÉRER CE PARTAGE, AU TRAVERS :

- du **dossier médical partagé (DMP)** – relancé avec le lancement de « **Mon espace santé** » début 2022, par défaut ouvert pour tous les citoyens, et intégrant un agenda de santé, une messagerie sécurisée de santé et un magasin d'applications référencées, où le patient sera le gestionnaire des accès à ses données ;
- de la **messagerie sécurisée de santé (MSSanté)**, étendue aux citoyens ;
- de la généralisation d'une **Identité Nationale de Santé (INS)**, pour développer l'interopérabilité et l'identivigilance ;
- de la généralisation du dispositif **Pro Santé Connect (PSC)** pour permettre aux professionnels de se connecter en toute simplicité, y compris en mobilité, avec leur **application mobile e-CPJ**.

l'Assurance Maladie

**FRANCE
RELANCE**

**AGENCE
DU NUMÉRIQUE
EN SANTÉ**

Retrouver tous les détails dans la fiche pratique en ligne :

 <https://esante.gouv.fr/segur-de-la-sante/medecin-de-ville>



Ordre du jour

Introduction : le Ségur du numérique en Santé

Volet « Usages » pour les médecins de ville

Volet « Equipement » pour les médecins de ville

Quelles avancées pour la pratique métier des médecins de ville ?

En pratique que dois-je faire ?

Questions/Réponses



**Nous vous remercions pour
votre participation**

Questions

Réponses

Lien utiles

Ressources générales

- [La page officielle de présentation du programme Ségur du Numérique en Santé](#)
- [Bibliothèque documentaire du Ségur du numérique en santé](#)

Ressources pour les éditeurs

- [Portail dédié aux fournisseurs de solutions numériques en santé](#)

Ressources pour les établissements sanitaires et médico-sociaux et pour les professionnels de santé

Programme SUN-ES

- [Présentation détaillée du programme](#)
- [Déposer une candidature au programme SUN-ES](#)
- Pour aller plus loin : [Page d'accueil du dispositif SUN-ES](#)

Avenant 9 à la convention médicale de 2016 [pour les professionnels libéraux](#)

Programme ESMS Numérique
[Présentation sur le site de la CNSA](#)





esante.gouv.fr

Le portail pour accéder à l'ensemble des services et produits de l'agence du numérique en santé et s'informer sur l'actualité de la e-santé.



@esante_gouv.fr



linkedin.com/company/agence-du-numerique-en-sante/